

Initiative «Sauvons le Mormont»: un grand NON s'impose

Actualités
vaudoises

N°35 – 31 juillet 2025

Le 28 septembre prochain, le peuple vaudois est appelé aux urnes notamment pour un objet cantonal de première importance: l'initiative populaire «Sauvons le Mormont». Si elle semble se parer de toutes les vertus écologiques et sociales, sa mise en œuvre irait paradoxalement à rebours de la transition. Il faut donc la refuser sans état d'âme.



L'initiative populaire cantonale «Sauvons le Mormont» est la fille de l'occupation «zadiste» réclamant la préservation de cette colline. Entamée en octobre 2020, cette action illégale visait initialement à s'opposer à l'extension de l'exploitation de la mine de calcaire d'Holcim sur le plateau de la Birette, non loin de la carrière historique. Toutefois, les occupants ont rapidement adopté un ton bien plus radical en appelant l'Etat à chasser Holcim du Mormont. La mobilisation a pris fin en mars 2021, à la suite d'une opération de police tendue qui a nécessité l'engagement de 600 agents et donné lieu à des suites judiciaires fortement médiatisées.

En janvier 2022, un comité a lancé une initiative populaire cantonale visant essentiellement à: 1) interdire toute exploitation du sol, à l'exception de certaines activités agricoles et sylvicoles; 2) imposer le recours prioritaire à des alternatives au béton. A cette occasion, le président de l'Association «Pour la sauvegarde du Mormont» déclarait que «plus aucun morceau de cette colline sacrée et meurtrie ne doit être engloutie dans les fours du cimentier Holcim». Le ton était donné. Depuis lors, Holcim est régulièrement attaquée par des groupuscules qui n'hésitent pas à menacer et parfois même à incendier des engins de chantier, comme relaté par *24 heures* dans son édition du 25 juillet.

Une initiative anti-sociale

L'initiative demande donc la fin immédiate de l'exploitation de la colline du Mormont, ce qui

équivaldrait à une liquidation à brève échéance du site industriel et à la mise au chômage d'une grande partie, voire de tous les employés. A ce stade, personne ne sait comment cette mesure pourrait être mise en œuvre. Au surplus, on ne connaît pas la compatibilité de cette mesure avec le droit fédéral qui protège l'approvisionnement de la Suisse en béton indigène. Il est toutefois utile de rappeler qu'Holcim emploie plus de 150 collaborateurs sur ce site et que plusieurs dizaines, voire centaines d'emplois peuvent être considérés comme indirects. La fermeture de l'exploitation causerait donc un très grand préjudice économique à l'ensemble de la région.

En plus de son rôle de pourvoyeur d'emplois directs et indirects, Holcim rend de nombreux services aux communes environnantes. Ainsi, le cimentier met à disposition son four pour éliminer plus de 100'000 tonnes de déchets qui ne peuvent pas être recyclés. En outre, la chaleur résiduelle de ce four sert aussi pour le chauffage à distance des communes voisines. Enfin, Holcim privilégie le transport par rail, ce qui permet d'éviter de nombreuses courses de camions et leur cortège de nuisances. Par conséquent la présence de cette entreprise est appréciée par les autorités locales et par la plupart des riverains.

Une initiative faussement écologique

En s'attaquant à la cimenterie d'Eclépens, les initiants se trompent de cible. En réalité, ce site constitue un modèle d'exploitation industrielle plus durable. D'ailleurs, Holcim y vise la neutralité carbone en 2050

Suite au verso

«La fermeture du site du Mormont reviendrait à augmenter significativement les importations de béton de l'étranger, ce qui fragiliserait l'approvisionnement de la Suisse pourtant déjà précaire.»

au plus tard. Il faut souligner que cet objectif est ambitieux et qu'il nécessitera des investissements importants, de l'ordre de plusieurs millions de francs.

Dans la même veine, on peut également citer les mesures déjà entreprises par Holcim pour la valorisation des déchets issus de déconstruction (sous forme de matière premières servant à la production de ciment). Ces efforts démontrent que cette entreprise, comme d'ailleurs le secteur de la construction au sens large, est d'ores et déjà très engagée dans la voie de l'économie circulaire qui constitue le seul horizon de long terme des industries lourdes dans le cadre de la transition voulue par la Confédération et les cantons.

En outre, alors que notre canton s'est imposé un effort de densification et de rénovation de ses infrastructures pour soutenir la transition énergétique, il serait tout à fait illusoire de croire au remplacement du béton par d'autres matériaux. S'il est juste de chercher des alternatives, quand elles sont pertinentes (un effort déjà en cours dans le monde de la construction), force est de constater qu'un grand nombre de chantiers continueront à en nécessiter. En effet, ce matériau répond bien aux normes de sécurité actuelles. Il s'agit aussi d'un bon isolant, un détail qui a son importance dans le cadre des efforts actuels pour mieux isoler les bâtiments.

Enfin, il faut noter que la fermeture du site du Mormont reviendrait à augmenter significativement les importations de béton de l'étranger, ce qui fragiliserait l'approvisionnement de la Suisse pourtant déjà précaire selon le Conseil fédéral. Toute délocalisation augmenterait les émissions de CO₂ ailleurs et impliquerait la création d'une nouvelle chaîne d'approvisionnement basée sur des poids-lourds effectuant des milliers de courses transfrontalières chaque année.

Un grand «NON» s'impose

Cette initiative arrive au pire moment, alors que les incertitudes géopolitiques gagnent de plus en plus de secteurs de l'économie vaudoise et causent déjà des turbulences préoccupantes en particulier dans le domaine de la construction. Toute mise en application de ce texte ne causerait qu'une succession de dommages sans rien améliorer au niveau climatique. Ces éléments doivent nous interpeller et nous pousser à voter résolument «NON» à l'initiative «Sauvons le Mormont» soumise à votation le 28 septembre prochain.

Cenni Najy

GRAND CONSEIL, GRANDE IDÉE

Billet d'humeur

Juste avant la pause estivale, le député Fabrice Moscheni (UDC) a posé une question simple mais essentielle au Conseil d'État: le Canton de Vaud prévoit-il d'organiser des assises de la santé?

Depuis plus d'une décennie, les tensions sont importantes entre les cliniques privées et le Département de la santé. Pourtant, ces établissements prennent en charge près de 20% des hospitalisations stationnaires et 10% des traitements ambulatoires du canton. Leur rôle, que nos autorités se plaisent parfois à minimiser, est pourtant indispensable dans la prise en charge des soins aigus, en réadaptation et en psychiatrie.

Ces dissensions nuisent à l'efficacité du système, alors que les défis s'accumulent: vieillissement de la population, manque de lits, explosion des primes et des subsides. Il est temps de changer d'approche. À l'image de Genève, Vaud gagnerait à organiser de véritables assises de la santé. Réunir autour de la même table tous les acteurs - publics, privés et parapublics - pour construire ensemble un système cohérent, durable et mieux articulé. Une démarche constructive qu'on espère voir se réaliser.

Baptiste Müller

Impressum

Editeur:
Fédération patronale
vaudoise (FPV)
Rédacteur responsable:
B. Müller

Route du Lac 2
1094 Paudex
Case Postale 1215
1001 Lausanne
T +41 58 796 33 00
info@centrepatronal.ch

La reproduction de nos articles est soumise à autorisation. Dans tous les cas, il s'agit de mentionner la source («Actualités vaudoises de la FPV»), ainsi que la date de parution.